

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 7 juillet 2023
N° CP-2023-6-2-4
N° applicatif 6355

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Transition énergétique, développement durable et innovation

CONVENTION FINANCIÈRE AVEC ATMO GRAND-EST - 2023

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace et l'association "Atmo Grand Est" ont développé un partenariat axé sur les échanges de données, notamment en matière de trafic automobile, de données liées au bilan de gaz à effet de serre, à la qualité de l'air extérieur mais également sur des investigations à titre de test concernant la qualité de l'air intérieur dans certains collèges. Il est proposé d'approuver la convention financière 2023 et d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 51 493 € à l'association "Atmo Grand Est".

L'association « Atmo Grand Est », née de la fusion de l'ASPA Alsace », « Air Lorraine » et « Atmo Champagne-Ardenne » en 2016, est agréée par le Ministère de l'environnement et du développement durable pour surveiller la qualité de l'air. Elle a, par ailleurs, pour mission d'accompagner les acteurs, de communiquer pour informer et sensibiliser les citoyens, les médias et les autorités, et d'évaluer les expositions des populations et des écosystèmes.

L'association dispose d'une expertise reconnue dans les problématiques de qualité de l'air, et de santé environnementale.

Elle conduit un programme régional de surveillance et de qualité de l'air qui s'articule autour de cinq axes majeurs :

- Répondre aux besoins d'observation de l'atmosphère : qualité de l'air extérieur et intérieur, émission de gaz à effet de serre, consommation et production d'énergie ;
- Déployer l'expertise et les outils au service de l'action : accompagnement pour la mise en œuvre des outils de planification visant à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère ;
- S'engager sur les thématiques émergentes : surveillance des odeurs, pesticides, et nanoparticules ;

- Développer une mobilisation communicante et innovante, visant à la fois les collectivités, les professionnels, la population, et – plus particulièrement – les personnes les plus fragiles ;
- Favoriser les partenariats locaux, transfrontaliers et internationaux, en associant la Collectivité européenne d'Alsace, notamment à travers le montage de projet, la réponse à des appels à projets et la recherche de financements internationaux. C'est le cas du projet ATMO-Rhéna +, signé en 2023 pour une période de 3 ans et inscrit dans le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (Axe « Agir pour préserver notre qualité de vie »), pour lequel la CeA participe à hauteur de 12 000 €/an sur un budget total de 1,9 Million. Ce projet complémentaire permettra d'accéder à des données harmonisées à l'échelle du territoire rhénan ainsi que des outils d'aide à la décision pour les institutions transfrontalières.

Le Département du Bas-Rhin avait développé de longue date un partenariat dans un premier temps avec l'ASPA et, depuis 2016, avec « Atmo Grand Est ». En 2022, l'association avait bénéficié d'une subvention de 51 493 €. Cette somme reste identique en 2023.

A titre indicatif, dans le Grand Est, il est précisé que le département de la Marne est également un adhérent historique d'ATMO Grand Est (via une subvention au prorata des habitants) et que les autres départements du Grand Est sont démarchés. En effet, ATMO Grand Est développe de façon continue de nouveaux outils pour être attractif et en faire bénéficier ses membres.

Par exemple, très récemment ATMO Grand Est a mis en place une cartotheque où il est possible de retrouver un grand nombre d'information ([Cartothèque d'ATMO Grand Est \(atmo-grandest.eu\)](http://atmo-grandest.eu)). La « prévision pollinique » a également été développée récemment et un travail sur l'identification du potentiel EnR (Energies Renouvelables) est en cours et devrait voir le jour en 2024, tout comme un travail sur la scénarisation d'action.

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilités, des enjeux de qualité de l'air intérieur dans les bâtiments accueillant du public et de ses actions visant à contribuer à la transition énergétique, la Collectivité européenne d'Alsace est intéressée plus particulièrement par les problématiques de qualité de l'air et de trafic routier, de qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics, de transition énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour 2023, il est proposé d'axer plus particulièrement ce partenariat sur :

- Les échanges de données : la Collectivité européenne d'Alsace tient à disposition d'« Atmo Grand Est », les données concernant le trafic routier et bénéficiera en retour des informations concernant les émissions de polluants et de gaz à effet de serre ;
- La réalisation de diagnostics et de mesures de qualité de l'air intérieur à titre d'acquisition de références sur des collèges de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- La réalisation d'un Atlas de la Collectivité européenne d'Alsace, reprenant les données air-climat-énergie du territoire ;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la qualité générale de l'air à destination des élus, des agents, des collégiens, du grand public, selon des modalités à convenir (Exemples : Participation à une réunion interservices de la Collectivité européenne d'Alsace pour présenter les données et enjeux air-climat-énergie du territoire, Participation à un échange dans le cadre de la Stratégie énergétique et écologique : 30 engagements pour 2030) ;
- L'accompagnement à la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ce partenariat, il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 51 493 € à l'association « Atmo Grand Est » pour l'année 2023 au titre de son programme régional de surveillance et de qualité de l'air ;
- D'approuver les termes de la convention financière afférente à cette subvention, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association « Atmo Grand Est », jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P229	O004	P229E01	T01	(842) 65-65748-54	51 493 €
TOTAL					51 493 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer